ADEAR DU VAR

Formation

Pratiquer une taille respectueuse des arbres fruitiers

Durée :
2 jours

Dates :
28 et 29 janvier 2019

Horaires :
9h à 17h30
Repas du midi partagé et tiré du sac

Tarif :
En fonction du statut.
Prévoir une adhésion de 30 € à l'ADEAR

Lieu :
La Motte et Moissac-Bellevue

Intervenant :
Jean-Luc PETIT, formateur en arboriculture biologique

Public :
Agriculteurs et porteurs-ses de projet agricole du Var

Dans la continuité de la formation proposée par l'ADEAR sur la création et l'entretien d'un verger de diversification en agriculture biologique, cette formation vise à donner aux stagiaires les clés d'une taille respectueuse des arbres fruitiers. Accompagner la croissance des arbres tout en assurant une taille de fructification dans une logique de production n'est pas évident et demande de l'expérience, une solide connaissance de la physiologie de l'arbre et des capacités d'observation. La taille sera mise en pratique au cours de la formation.

Programme

Lundi 28 janvier

> La physiologie des arbres fruitiers : circulation des sèves, vocabulaire technique de base, types de fructification, conduite en fonction des objectifs et de l'espèce, choix de la taille en fonction des formes fruitières, basculement de la branche fruitière.
> Les différentes tailles et formes fruitières pour chaque espèce de fruitiers : pommier, poirier, pêcher, abricotier, prunier- Observations sur le terrain.

Mardi 29 janvier

> Pratique de la taille à partir de l'observation de l'arbre :
> Analyse collective des travaux de taille effectués et échanges avec les stagiaires.

ADEAR DU VAR

BULLETIN D'INSCRIPTION

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Formation

Pratiquer une taille respectueuse des arbres fruitiers

Coordonnées

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Courriel :

Date de naissance : à :

Niveau de formation initiale

☐ Fin scolarité obligatoire ☐ BEP ☐ BAC ☐ BAC +2 ☐ BAC +3 et 4 ☐ BAC +5 et plus

Situation professionnelle

☐ **Agriculteur-trice** (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint-collaborateur, aide familial) : participation de 280 € avec possibilité de prise en charge par VIVEA pour les personnes à jour de leurs cotisations MSA.

SIRET :

☐ **Porteur-se de projet :** participation de 280 € avec possibilité de prise en charge par VIVEA pour les personnes munies d'une attestation délivrée par le PAI ou la Chambre d'Agriculture.

☐ **Autre public :** nous contacter

Merci de renvoyer ce bulletin par courriel à contact@adear83.fr
ou par courrier à :
ADEAR du Var
Maison du Paysan
ZAC de la Gueiranne
83340 LE CANNET DES MAURES